

Image not found or type unknown



Marocaine vivant en Espagne souhaite s'installer en France

Par **Amin**, le **05/09/2008** à **10:08**

Bonjour à toutes et à tous,

j'ai une tante marocaine qui est venue vivre avec son ex mari en Espagne, lui était alcoolique, violent et dangereux, elle s'est séparée de lui avec soulagement. N'ayant pas d'attache en Espagne, je lui ai proposé de venir en France mais je ne sais pas qu'est-ce qu'il faut faire pour qu'elle puisse obtenir des papiers en France pour y vivre de manière régulière. Pouvez-vous m'aider ?

Par **jeetendra**, le **05/09/2008** à **19:00**

bonsoir, elle ne peut pas séjourner plus de 3 mois en France si elle a un visa schengen valable pour l'Espagne, il faut qu'elle sollicite en France un visa long séjour, cordialement

Par **Amin**, le **08/09/2008** à **10:58**

Merci pour votre réponse.

Elle a un titre de séjour espagnol. Mais je suppose que cela ne change rien.

En revanche je me demandais s'il n'était pas possible de demander un titre de séjour français à la place de ses papiers espagnol soit si elle trouve un travail France ou si elle crée son activité.

Qu'en pensez-vous ?

Merci par avance.

Par **jeetendra**, le **08/09/2008** à **14:13**

bonjour, pour un titre de séjour en France il faut que la personne trouve un travail, un logement, une assurance, pour prétendre au délivrance par exemple d'un titre de séjour en tant que salarié, cordialement

Par **citoyenalpha**, le **08/09/2008** à **15:00**

Bonjour

Votre tante ne peut travailler en France sans un titre de séjour valide. Pour obtenir un titre de séjour votre tante doit faire une demande de visa long séjour auprès du consulat de France au Maroc.

Attendez-vous à des délais importants.

Votre tante devrez d'abord obtenir en Espagne une carte de résident européen. Elle peut venir en vacances en France pour des séjours n'excédant pas 3 mois.

Restant à votre disposition.